

Transactions internationales de Services du Canada

Qualité des données, concepts et méthodologie

1. Concepts

Les opérations internationales de services sont une composante importante du compte courant de la balance des paiements. Les transactions internationales de services sont regroupées en quatre catégories principales : voyages, transports, services commerciaux et services gouvernementaux¹. Ces services, ainsi que le commerce des biens, les revenus de placements et les transferts courants unilatéraux, forment les états du compte courant de la balance des paiements (BDP)². La balance des paiements du Canada sert à mesurer les échanges entre les résidents du Canada et ceux d'autres pays.

Les services comprennent une gamme étendue et complexe de transactions visant des produits qui sont, par nature, généralement intangibles.

(Contrairement aux biens), les services ne sont pas des entités indépendantes sur lesquelles il est possible d'établir des droits de propriété. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Les services sont des sorties hétérogènes produites sur commande : ils se traduisent typiquement par un changement de l'état des unités qui les consomment, changement obtenu par l'activité des producteurs à la demande des consommateurs. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur³.

Comme les services ne peuvent pas être fournis indépendamment de leur production, ces transactions exigent habituellement la présence simultanée du producteur et du consommateur des services. Cette simultanéité n'est pas facile à réaliser entre pays, où la distance et les frontières politiques séparent le fournisseur du client. Voilà qui explique le volume moins élevé des services échangés par rapport à celui des biens échangés, le vendeur et l'acquéreur des biens demeurant dans leurs économies nationales respectives tandis que les biens franchissent la frontière.

Au cours des dernières années, on a étendu la portée des négociations engagées dans le cadre du commerce international de manière à couvrir les services. Ces dernières qui ont repris à l'Organisation Mondiale du commerce (OMC) ont eu pour effet d'accentuer la demande d'une répartition détaillée des catégories de services et de données pour les pays individuels. Les statistiques canadiennes sur les services commerciaux transfrontaliers sont produites pour plus de 40 catégories définies selon les normes internationales établies initialement par le Fonds monétaire international en 1993 et subséquemment élaborées par l'OCDE et EUROSTAT, l'organisme de statistique de l'Union européenne⁴. Cette répartition se base, dans une large mesure, sur la Classification centrale des produits (CCP)⁵, dont l'objectif principal est de « fournir une grille qui permet de comparer au niveau international les diverses catégories de statistiques relatives aux biens, aux services et aux actifs »⁶. Comme la CCP est également utilisée par les négociateurs commerciaux pour la classification des services, l'élaboration d'un lien officiel entre la classification de la balance des paiements et la CCP comporte diverses applications quant à la spécification et au développement des données, notamment en vue de répondre aux besoins de l'OMC.

1. Le terme « services commerciaux » est un regroupement de convenance dans les séries statistiques canadiennes et englobe tous les services autres que les voyages, les transports et les services gouvernementaux.

2. Pour une description plus détaillée du compte courant, voir descriptions et définitions dans *Balance des paiements internationaux du Canada, premier trimestre 2004*, Statistique Canada, n° 67-001-X au catalogue.

3. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993 (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993)*, alinéa 6.8, p. 131.

4. En 1996, les données sur les services ont été converties selon les normes internationales en vue d'améliorer les comparaisons des données entre les pays. Les changements principaux pour le Canada sont décrits dans *Transactions internationales de services du Canada, 1994 et 1995*, n° 67-203-X au catalogue de Statistique Canada.

5. Nations-Unies, *Classification centrale des produits (CCP) version 1.0 Études statistiques, Série M (n° 77, version 1.0, 1998)*.

6. Fonds monétaire international, *Manuel de la balance des paiements (5e édition, Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993)*, alinéa 52.1, p. 146.

Les définitions et ventilations forment un important chapitre d'un nouveau Manuel sur les statistiques du commerce des services, approuvé en mars 2001 pour usage international par la Commission de statistique des Nations Unies⁷. Quelque 60 types de services sont couverts, répartis dans les classifications étendues de la balance des paiements. Cette ventilation est liée plus étroitement que les normes précédentes de la Classification centrale des produits des Nations Unies⁸.

Les services commerciaux sont en grande partie le fait de sociétés commerciales canadiennes. Une petite partie de ces services est imputable aux divers niveaux de l'administration publique au Canada et à leurs entreprises. De plus, parce que la balance des paiements n'inclut pas un compte distinct pour le revenu du travail, comme le demandent les normes internationales, les revenus au chapitre de la rémunération des employés sont traités comme des services commerciaux comme si les employés travaillaient à leur compte. Les limites des données empêchent leur identification parmi les services commerciaux.

Une grande prudence s'impose, particulièrement en ce qui concerne la détermination du lieu de résidence des entreprises canadiennes s'occupant de services, étant donné qu'il n'est pas toujours possible d'établir clairement si les services sont fournis par une entreprise résidente ou non résidente. Si, par exemple, une entreprise canadienne a une filiale installée aux États-Unis, les ventes de services par la filiale américaine à des clients de l'extérieur du Canada ne doivent pas être intégrées aux statistiques de la balance des paiements du Canada. Ces ventes sont considérées comme des transactions de non-résidents à non-résidents et, par conséquent, sont en dehors du champ de la balance des paiements. Bien que ce traitement s'applique également aux biens et à d'autres comptes, les entreprises sont souvent portées à mettre sur pied des filiales à l'étranger aux seules fins de pouvoir offrir des services. Les ventes réalisées à l'extérieur de l'économie nationale sont appelées « échanges de services sur place » (c'est-à-dire les échanges provenant d'une entreprise établie à l'étranger) ou encore, « statistiques sur les échanges de sociétés étrangères affiliées » (SECEA)⁹. Les échanges assurés dans le cadre d'une « présence commerciale » (selon le troisième des quatre canaux principaux permettant de fournir des services dans le cadre de l'entente multilatérale de l'OMC sur l'Accord général sur le commerce des services [AGCS]) sont définis de façon plus restreinte et réfèrent seulement aux ventes effectuées à l'intérieur du marché hôte. Toutefois, les bénéfices nets de ces filiales étrangères pour le Canada sont portés au compte courant en tant que revenus d'investissements directs. Ce traitement est conforme aux principes comptables de la balance des paiements et aux autres principes comptables nationaux qui mettent l'accent sur les activités transfrontalières des résidents canadiens.

Dans le nouveau Manuel de l'ONU sur les statistiques du commerce des services mentionnés ci-dessus, on trouve également une discussion complète des concepts et des mesures de statistiques sur le commerce des sociétés affiliées étrangères.

2. Sources

Comme les services peuvent prendre de nombreuses formes, les sources des données sont aussi très diverses. Une partie importante des données sur les services, notamment sur les voyages et les services commerciaux, proviennent d'enquêtes. De plus, une proportion de plus de 40 % des recettes et de presque 30% des paiements proviennent, directement ou indirectement, de dossiers administratifs. Pour les estimations des voyages, des facteurs dépenses provenant de données d'enquêtes, sont combinées à des données administratives sur le nombre de voyageurs. De plus, on se reporte à des renseignements administratifs pour vérifier de temps à autre les données sur les voyages. Dans le cas des services commerciaux et des transports, on exploite principalement des données d'enquêtes avec des données administratives annuelles servant à évaluer et à améliorer les résultats des enquêtes. Pour les services gouvernementaux, on puise largement à des sources administratives. Enfin,

7. *Manuel des statistiques du commerce international des services*, Bureau de statistique des Nations Unies, 2002 pour l'Union européenne, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds monétaire international, les Nations Unies, l'Organisation de Coopération et de développement économiques et Organisation mondiale du commerce.

8. Pour un examen de ces liens plus approfondi veuillez consulter Hugh Henderson, *A Canadian perspective of linking services categories of the World Trade Organization and Balance of Payments compilers* (présenté à la dixième réunion du comité des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international, Washington, D.C., Statistique Canada, Octobre 1997). Une version mise à jour fut présentée à la conférence économique 2000, Statistique Canada, mai 2000, sous le titre : *On Building Bridges, A Canadian Perspective of Linking Services Categories of the World Trade Organization and the Balance of Payments Compilers*.

9. Pour une illustration adaptée de Colleen Cardillo, *Foreign sales of Canadian enterprises* (document non publié, Statistique Canada, 1997).

dans certaines séries statistiques de services, on emploie des « indicateurs repères », car on ne dispose pas de données courantes de mesure directe. Finalement, le rapprochement bien établi des statistiques du compte courant avec le Bureau of Economic Analysis des États-Unis, a permis à ceux-ci de fournir au Canada près de 13% des services bilatéraux.

3. Méthodes

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation, une division de Statistique Canada, produit les séries sur les voyages. Les autres postes de services sont tous compilés par la Division de la balance des paiements provenant de différentes enquêtes et autres sources internes et externes à la division. Les sections suivantes contiennent plus de détails sur chaque compte principal des services.

4. Produits

4.1 Exactitude et qualité des données

La qualité des données varie de fiable dans le cas de services commerciaux et gouvernementaux à acceptable dans le cas de séries sur les voyages et le transport. (Pour chaque compte, un indicateur qualitatif a été adopté : très fiable, fiable et acceptable. Cette évaluation est subjective, puisqu'on porte un jugement professionnel sur l'importance des erreurs et des biais dont sont entachées les données, compte tenu des sources d'information disponibles et des méthodes appliquées.)

4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles du compte courant sont publiées dans la Balance des paiements internationaux du Canada, trimestrielle (disponible en version électronique sur Internet) et dans CANSIM.

La publication annuelle Le commerce international de services du Canada (disponible en version électronique sur Internet) et dans CANSIM contient des séries annuelles pour les services pour six groupes géographiques à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays. Les séries annuelles de services sont réparties en quatre grandes catégories de services : voyages, transport, services commerciaux et services gouvernementaux, avec jusqu'à 42 catégories détaillées pour l'ensemble de tous les pays.

Le total des services est disponible pour 59 pays (de 1990 jusqu'à 2002 dans CANSIM) ainsi que pour 19 zones de commerce mondial. Chaque pays et zone est ventilé selon les voyages; services commerciaux; et les transports et services gouvernementaux.

Le total de l'ensemble des services est également présenté en fonction de pays et de grandes régions géographiques dans le tableau 17-1 de cette publication. Dans le passé, la liste des zones mondiales était largement parallèle à celle présenté pour le commerce des biens sur une base douanière, avec laquelle de nombreux utilisateurs sont déjà familiers. Les préférences des utilisateurs et la compilation de pays partenaires à l'Organisation de coopération et de développement économiques ont toutefois mené à des modifications des zones géographiques afin de mieux harmoniser avec frontières continentales réelles. Par exemple, la Turquie et l'Égypte ont été respectivement déplacés en Europe et en Afrique de sorte que la région du Moyen-Orient soit liée seulement à l'Asie. Les Antilles désignent maintenant les Caraïbes et les Bermudes séparément de l'Amérique centrale. Trois pays de l'OCDE en Europe de l'Est avec l'Islande constituent un sous-groupe de l'Europe, et les pays du Maghreb sont un sous-groupe de l'Afrique continentale. Des données estimatives des pays du Marché commun des Caraïbes (CARICOM) sont jointes à la Zone de libre-échange des Amériques (ZELA) à titre de poste pour mémoire.

Une grande partie du détail est également publié séparément pour les États-Unis. Avec l'édition 1997 de cette publication, on a introduit à partir de 1995 un fractionnement trimestriel avec ses séries secondaires pour les voyages, le transport et les services commerciaux à la fois sur une base brute et désaisonnalisée. Les données trimestrielles sur les voyages sont ventilées en deux sous catégories, celles du transport en trois et celles des services commerciaux en 14 éléments.

Voyages

1. Concepts

Conformément aux normes internationales, la statistique des voyages porte sur les achats de biens et de services effectués par :

- des personnes qui séjournent dans un autre pays pendant moins d'un an;
- des personnes qui y séjournent plus d'un an pour des soins ou des études;
- des travailleurs saisonniers ou frontaliers qui travaillent dans un autre pays (travailleurs transfrontaliers); et
- des membres d'équipages des avions, des navires, des camions ou des trains qui font escale dans d'autres pays.

Par achats de biens et services, on entend les dépenses de gîte, de couvert, les dépenses en services récréatifs et en cadeaux, et d'autres frais accessoires ainsi que les frais de transport local engagés dans le pays de séjour.

On exclut des statistiques sur les voyages les tarifs des voyageurs internationaux, qui font partie des transports. On exclut également les dépenses des diplomates et des militaires qui séjournent plus d'un an dans leur pays d'accueil. Ces derniers demeurent résidents de leur pays d'origine, et leurs dépenses dans le pays d'accueil sont incluses dans les services gouvernementaux. Toutefois, les visites provisoires, que ce soit à l'occasion d'un congé ou à des fins officielles, font quant à elles partie des voyages.

Dans les statistiques canadiennes, une exception aux normes internationales vise les tarifs de croisière qui sont exclus des voyages et classés dans les statistiques canadiennes sur le transport. Ajoutons que les statistiques canadiennes sur les voyages incluent les dépenses personnelles des travailleurs frontaliers dans les voyages d'affaires, mais ne dégagent pas ces dépenses, comme le demandent les normes internationales.

Les voyages se subdivisent en voyages d'affaires et en voyages à des fins personnelles, distinction importante aux fins de la comptabilité nationale.

Les dépenses font partie de la consommation intermédiaire des producteurs s'il s'agit de voyages d'affaires et de la consommation finale des ménages s'il s'agit d'autres voyages. Pour calculer les dépenses totales au titre de la consommation finale des ménages résidents à partir des dépenses effectuées sur le marché intérieur par tous les ménages, résidents ou non résidents, il est nécessaire d'ajouter les achats directs à l'étranger par les résidents et de soustraire les achats directs sur le marché intérieur par les non-résidents¹.

1.1 Voyages d'affaires

Dans les données sur les voyages d'affaires, on englobe les dépenses des visiteurs dans une autre économie pour des raisons « commerciales », qu'il s'agisse de vente, de commercialisation ou de négociations de commerce pour ne citer que ces exemples. On prend également en compte les dépenses des équipages de transporteurs en escale, ainsi que les dépenses des fonctionnaires et des travailleurs d'organismes internationaux en déplacement officiel. Dans les voyages d'affaires, on englobe aussi les dépenses des travailleurs transfrontaliers, mais, comme nous l'avons mentionné, les lacunes de nos données empêchent de les dégager comme telles². Les voyages d'affaires

1. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations-Unies et Banque mondiale, *Système de la comptabilité nationale 1993* (manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993), alinéa 14.111, p. 366.

2. Il y a prise en compte limitée du revenu des travailleurs transfrontaliers, et non de leurs dépenses, dans les services commerciaux divers, où celui-ci est y assimilé à des unités de travail autonome au lieu de constituer un revenu du travail, comme le demandent les normes internationales.

comme les voyages à titre personnel ci-dessous tiennent compte des dépenses en biens d'usage personnel ainsi que de l'hébergement, de la restauration, des loisirs et du transport local.

1.2 Voyages à des fins personnelles

On peut voyager à des fins personnelles pour des soins, des études ou d'autres motifs. Cette catégorie inclut les dépenses de voyage des fonctionnaires d'organismes internationaux qui sont en congé et voyagent à l'extérieur de leur pays de résidence à des fins personnelles.

1.2.1 Voyages de santé

En théorie, dans les voyages de santé, on vise toutes les dépenses engagées dans un pays étranger par des patients. Les gens qui accompagnent ou visitent de tels patients peuvent aussi indiquer que leurs voyages sont des déplacements de santé. Les données canadiennes visent deux types de services de santé : les services hospitaliers et les bureaux de médecins. On devrait également tenir compte dans cette catégorie des dépenses directes en biens et services des gens en voyage de santé. Dans les statistiques canadiennes, cet élément est cependant laissé dans les autres voyages personnels à cause des limites des données.

1.2.2 Voyages d'études

Encore en théorie, les voyages d'études devraient inclure toutes les dépenses engagées par des élèves qui étudient dans un autre pays. Cependant, pour des raisons d'ordre pratique, les statistiques canadiennes incluent seulement les dépenses d'élèves aux études postsecondaires, c'est-à-dire les dépenses afférentes à des études universitaires ou collégiales qui sont généralement d'une durée de plus d'un an. On tient compte de toutes les dépenses de ces étudiants, qu'il s'agisse de frais de scolarité, de frais de documentation de cours ou de frais d'hébergement et de subsistance. Sauf pour une prise en compte accessoire dans le cadre des autres voyages personnels, les dépenses d'études primaires et secondaires n'ont pas encore été estimées dans les statistiques canadiennes. Certaines autres dépenses d'études en établissement (études d'intérêt personnel, par exemple) demeurent aussi dans les autres voyages personnels en raison des limites de nos données.

Il existe un potentiel de duplication de données du fait que les dépenses de voyages sont recueillies auprès du consommateur et peuvent l'être aussi auprès du producteur (voir la section 4.1). Il peut y avoir dédoublement si les dépenses des visiteurs étrangers suivant un cours de formation commerciale sont rapportées dans l'enquête des voyageurs ainsi que d'une autre enquête des recettes provenant de l'étranger par le fournisseur canadien du même cours. En raison de la nature du faible taux de réponse historique sur les séries des voyages, il a été difficile d'établir s'il y a ou non une représentation des services d'éducation non institutionnels. On inclut donc dans le compte des services commerciaux tant les recettes que les paiements rapportés sous la rubrique « éducation commerciale » (dans « les services divers aux affaires, Services commerciaux »). Les recettes des instructeurs à leur compte devraient aussi être exclues des voyages mais, de toute façon, ces gens ne font même pas l'objet d'une enquête.

1.2.3 Autres voyages personnels

Dans les autres voyages personnels, on inclut les dépenses de voyages d'agrément, qu'il s'agisse d'activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives. Les visites rendues à des parents ou à des amis ainsi que les voyages entrepris à des fins religieuses sont également compris dans cette catégorie. Tel que mentionné précédemment, ces autres voyages personnels englobent des dépenses de santé et d'études qui ne peuvent être isolées, comme, par exemple, les dépenses des séjours d'études à temps plein de moins d'un an ainsi que certaines dépenses d'élèves pour les études primaires et secondaires.

2. Sources des données

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation, une division de Statistique Canada, établit les statistiques de base, qui sont tirées de dénombremments par recensement et par sondage des voyageurs qui traversent la frontière, ainsi que d'enquêtes grâce auxquelles on recueille des indications précises auprès des

voyageurs, notamment sur leurs dépenses et le but principal de leurs déplacements (voyages d'affaires ou à des fins personnelles)³.

L'Agence canadienne des douanes et du revenu fait la collecte de données sur le nombre de passages aux bureaux frontaliers et distribue les questionnaires d'enquête sur les voyages. On effectue les dénombrements à la frontière par catégories selon les moyens de transport (y compris les automobiles, camions, motocyclettes et bicyclettes dans le cas des passages à la frontière par autoroute ou transbordeur). Le dénombrement complet est effectué à tous les points d'entrée sauf sept pour lesquels on estime les passages d'automobiles, de motocyclettes et de bicyclettes par échantillonnage. Les questionnaires qui permettent de recueillir les données sur les dépenses des voyages sont distribués selon des calendriers établis d'avance aux groupes de voyageurs non résidents⁴ à leur entrée, ainsi qu'aux résidents du Canada à leur retour de l'étranger. La cueillette des questionnaires est volontaire. On demande aux voyageurs d'expédier leurs questionnaires remplis à Statistique Canada. Avec le début de l'année de référence 2000 une nouvelle enquête sur les départs aériens a introduit des entrevues sur place pour les voyages outre-mer à huit principaux aéroports.

Dans les statistiques des voyages d'affaires, Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation estime les dépenses des équipages des avions, navires, trains et camions.

Les statisticiens de la division précitée et de la division Balance des paiements ont élaboré les données historiques et ont procédé à l'élargissement récent de la couverture des voyages à des fins de soins. Les données sur les recettes des voyages de santé portent sur les dépenses étrangères en services hospitaliers au Canada telles que recueillies au moyen de l'enquête annuelle sur les hôpitaux de l'Institut canadien de l'information sur la santé, information à laquelle s'ajoutent des projections pour les années récentes là où l'on ne dispose pas encore de données d'enquête. À partir de l'année de référence 1995, on a produit des estimations sur les services de médecins à partir de données américaines sur les paiements.

Les séries sur les paiements liés aux soins se limitaient, dans une large mesure, aux frais hospitaliers et médicaux acquittés à l'égard de résidents du Canada en voyage à l'étranger dans le cadre des régimes provinciaux d'assurance-maladie. À compter de 1995, l'accès aux sources américaines a permis d'établir des estimations plus complètes englobant les paiements effectués, en dehors de ces régimes provinciaux, dans les grands centres médicaux et les principaux hôpitaux universitaires.

Pour saisir les recettes dans les séries sur l'éducation, on combine les séries chronologiques sur les effectifs scolaires et les frais de scolarité moyens avec des chiffres estimatifs des autres dépenses provenant de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation. Dans le cas des dépenses d'élèves canadiens aux États-Unis, les données proviennent, depuis 1981, du U.S. Bureau of Economic Analysis et sont liées aux données de la balance des paiements pour les années antérieures. Les données sur les dépenses des élèves canadiens qui étudient à l'étranger sont mises à jour en intégrant des chiffres estimatifs en volume et d'estimations des dépenses par la division Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation.

Ces dernières années, des retards relatifs aux données sur les inscriptions ont accru l'ampleur de la révision. Une nouvelle estimation, effectuée par la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation à compter de 1995, du nombre d'étudiants étrangers qui étudient au Canada a été reliée à l'année 1998. Les révisions effectuées intègrent des estimations plus à jour du nombre d'étudiants universitaires à temps plein et des dépenses par étudiant. Les effets de ces modifications et des modifications sur les séries relatives aux voyages en avion sont indiquées dans la section des révisions annuelles de la publication n° 67-001 au catalogue, premier trimestre de 2004.

3. Les publications de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation livrent une description additionnelle des sources des données, des méthodes et de la qualité des séries sur les voyages. On peut, par exemple, consulter Statistique Canada, *Voyages internationaux 2003* (produit n° 66-201-X au catalogue, janvier 2005).

4. Avant 1990, les questionnaires destinés aux visiteurs américains au Canada leur étaient remis par les douaniers américains à leur retour aux États-Unis. Ils étaient traités par le Department of Commerce des États-Unis, et les résultats étaient communiqués à Statistique Canada.

3. Méthodes

Culture, et le Centre de la statistique de l'éducation traite les données mensuelles de dénombrement des voyageurs et les facteurs relatifs aux dépenses trimestrielles. Cette division communique également les résultats de l'exercice à la Division de la balance des paiements, laquelle désaisonnalise les données trimestrielles sur les dépenses des voyages.

3.1 Méthode générale

La publication Voyages internationaux de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation, qui est publiée annuellement, décrit les méthodes employées.

3.2 Répartition géographique étendue

Six régions géographiques ont longtemps été à la base des présentations statistiques de la balance des paiements : les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays. Cette répartition est toujours utilisée pour les présentations infra-annuelles et détaillées sur les services et elle fait très bien l'affaire, puisque les trois pays identifiés séparément rendent souvent compte d'une grande partie de tout le commerce des services. Pour l'année 2000, la présente publication a élargi la répartition géographique des recettes et paiements.

Pour les principales dépenses de voyages (qui constituent environ 80 % de toutes ces dépenses), les estimations par pays sont disponibles directement à partir de l'enquête sur les voyages internationaux. L'autre 20 % des dépenses de voyages n'est pas disponible pour les pays individuels et a été alloué aux pays compris dans les trois groupes de pays. On attribue des opérations concernant les voyages de santé selon les principales dépenses de voyages sur la base de la proportion des voyages entrepris. On considère que les voyages qui se font expressément en vue de l'obtention de services médicaux ont lieu dans une large mesure aux États-Unis, pays pour lequel il existe déjà des estimations.

On met en rapport les recettes des voyages d'études et le nombre d'élèves étrangers (obtenu de sources administratives) en tenant bien compte du fait que les frais de scolarité et de subsistance au Canada ne sont pas propres aux pays de résidence des élèves. On estime les paiements d'après les données de l'UNESCO sur le nombre d'élèves canadiens qui étudient dans les divers pays étrangers. On prend également en considération le coût de la vie à l'étranger en prix relatifs en se fondant sur les indices produits par la Division des prix de Statistique Canada. On répartit les dépenses des équipages étrangers, qui sont particulièrement élevées pour le transport aérien, en prenant en compte les dépenses en services de soutien des sociétés aériennes étrangères qui desservent le Canada (saisies par une enquête de la balance des paiements) et, dans le cas des paiements, le nombre de vols des transporteurs canadiens en partance du Canada vers les destinations de première escale. Cette dernière information est fournie à la Division de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation par la Division des transports de Statistique Canada.

4. Produits

4.1 Exactitude des données

L'exactitude des données sur les voyages est acceptable. Les chiffres de dénombrement des voyageurs sont des données très fiables, bien que les taux de réponse au questionnaire sur les facteurs de dépenses et autres caractéristiques demeuraient faibles⁵. Un des postes les plus importants du budget de voyage des Canadiens à l'étranger, à savoir les dépenses en biens, a été validé pour 1990-1991 par une analyse des données administratives connexes.

Par la publication des données du premier trimestre de 2002, la couverture des dépenses des voyageurs qui passent par les principaux aéroports a été améliorée, grâce à l'utilisation d'une nouvelle méthode d'enquête et

5. *Statistique Canada, Voyages internationaux, 2000 (produit n° 66-201-X au catalogue, novembre, 2001). Voir Statistique Canada, Achats outre frontières - tendances et mesure (Division des comptes nationaux et de l'environnement, Statistique Canada, série technique, n° 21, janvier 1991).*

d'un redressement d'échantillon par la Division de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation par la Division. Dans le cas des voyageurs d'outre-mer, les taux de réponse pour la première année complète de l'enquête (2000) ont été de 93 % et de 96 % pour l'année 2001; en plus, on a accru la fiabilité des profils spatiaux. En collaboration avec la Division de la balance de paiements, la CTCSE a produit des estimations établissant un lien avec la plus récente année non révisée (1997) ainsi que des estimations provisoires pour 2000 et 2001. La CTCSE a publié les estimations finales pour 2000 et 2001 en août 2002. Avec la relâche des données de la balance des paiements au premier trimestre 2003, les données finales pour 2001 et 2002 ont été intégrées et un nouveau lien avec la plus récente année non révisée (1998) a été refait.

Les données ont aussi des problèmes de continuité au milieu des années 1990, en raison de l'élargissement de l'observation des recettes et des paiements des voyages de santé.

Contrairement à la plupart des biens et services, les données des voyages sont colligées à partir des dépenses des consommateurs et non à partir des ventes des producteurs. Cette approche concernant les voyages, inscrite dans les normes internationales, permet de couvrir un champ maximum d'observation aux fins de la balance des paiements. La plupart des données sur le commerce sont ventilées sur la base des biens tandis que les voyages incluent à la fois les biens et les services. À titre de résultat, des dépenses touchant les biens ne sont pas identifiées séparément dans les états de la balance des paiements.

4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles sur les voyages présentent les recettes, les paiements et les soldes dans la publication trimestrielle Balance des paiements internationaux du Canada (disponible en versions imprimée et électronique à partir d'Internet) et dans CANSIM.

Les séries annuelles sur les voyages apparaissent dans la publication récente Le commerce international de services du Canada, (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM pour six régions : les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays. On y diffuse d'autres données trimestrielles et annuelles détaillées sur les voyages d'affaires et à des fins personnelles⁶. On ventile les voyages d'affaires en dépenses des équipages et « autres voyages d'affaires » et les voyages à des fins personnelles, en voyages de santé, d'études et autres.

Dans une ventilation géographique fine portant sur les partenaires commerciaux autres que les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon, on présente une série chronologique annuelle à partir de 1990 sur les voyages en chiffres globaux - c'est-à-dire en incluant la santé, l'éducation et les dépenses des équipages. Ces séries ainsi ventilées ont commencé à partir du numéro de 1998 de Le commerce international de services du Canada et sont également publiées dans CANSIM.

La division Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation diffuse séparément ses données mensuelles, trimestrielles et annuelles portant aussi bien sur les dépenses que sur d'autres caractéristiques des voyageurs, par l'entremise de sa publication annuelle Voyages internationaux, par exemple.

⁶ Avec l'édition 1997 de cette publication, on a introduit à partir de 1995 une ventilation des voyages, sur une base brute et désaisonnalisée.

Services de transport

1. Concepts

Le compte des transports comprend les revenus (recettes) et les dépenses (paiements) au niveau international provenant du transport des biens et des voyageurs transfrontaliers ainsi que les services de soutien connexes aux transports.

La convention consistant à évaluer les biens à la frontière douanière des pays d'exportation affecte la mesure du transport, notamment le transport par voie terrestre. (Pour ce qui est du transport aérien et maritime, le point de départ et la frontière douanière coïncident généralement.) Dans le transport terrestre, les services de transport de l'usine à la frontière seront inscrits au compte des transports dans la balance des paiements si le transporteur est un non résident de cette économie. De la même façon, lorsqu'un transporteur non résident fournit les services de transport à partir de la frontière jusqu'à la destination, il y aura une entrée au poste du transport.

Les normes canadiennes sont conformes aux normes internationales, sauf en ce qui concerne les transactions suivantes, qui se retrouvent dans la catégorie des transports des statistiques canadiennes, mais que les normes internationales identifient dans d'autres catégories :

- paiements des tarifs de croisière (les normes internationales les incluent dans les voyages);
- provisions de bord qu'on ne peut séparer des frais de mouillage (les normes internationales les incluent dans les biens);
- locations sans équipage qu'on ne peut séparer des affrètements avec équipage (les normes internationales les incluent avec la location d'équipement dans les services commerciaux);
- certaines assurances du fret qu'on ne peut séparer des frais de transport (les normes internationales les incluent avec les services d'assurance dans les services commerciaux).

En 2002, on a effectué une reclassification de certains services de soutien, qui sont passés des services commerciaux au secteur du transport aérien. Ce déplacement vers le compte des transportations à partir de 1998 permet de conformer le traitement des données aux normes internationales actuelles.

Les normes internationales, qui requièrent une ventilation par mode de transport, ne sont pas appliquées entièrement au Canada en ce qui concerne le transport maritime extérieur. Pour des raisons de confidentialité et de qualité, les statistiques canadiennes combinent le transport maritime extérieur au transport maritime intérieur. Les normes internationales requièrent que le transport maritime intérieur soit classifié comme autres transports.

1.1 Recettes

Les recettes du transport canadien couvrent les revenus du trafic de voyageurs des transporteurs canadiens (surtout les transporteurs aériens) provenant des billets transfrontaliers achetés par les voyageurs étrangers et le fret reçu de non-résidents par les transporteurs canadiens pour le transport :

- d'exportations canadiennes au delà de la frontière du Canada;
- d'importations canadiennes jusqu'à la frontière canadienne;
- de biens appartenant à des étrangers en transit au Canada et entre des ports étrangers.

Les revenus gagnés par les résidents canadiens pour le nolisement de navires à des non-résidents sont aussi inclus, de même que les revenus gagnés par les résidents canadiens qui fournissent des services de mouillage au Canada aux transporteurs étrangers aériens et maritimes.

1.2 Paiements

Réciproquement, les paiements de transport canadiens couvrent les billets transfrontaliers de passagers achetés de transporteurs non résidents (surtout des transporteurs aériens) par les voyageurs canadiens ainsi que les dépenses de fret encourues avec des transporteurs non résidents pour le transport :

- d'importations canadiennes au delà de la frontière canadienne;
- d'exportations canadiennes jusqu'à la frontière canadienne;
- de biens de propriété canadienne entre les ports étrangers;

Les dépenses des résidents canadiens pour le nolisement de navires de non-résidents sont aussi incluses, ainsi que celles effectuées par les transporteurs canadiens qui acquièrent des services portuaires à l'étranger, principalement du transport aérien et maritime.

1.3 Exclusions du transport

Le transport, tel que défini par les normes internationales, exclut les transactions suivantes :

- les revenus provenant du transport de voyageurs non résidents une fois dans l'économie intérieure; (fait partie de voyages)
- les dépenses liées aux réparations majeures et à la refonte de navires ou d'aéronefs, car elles sont incluses dans les biens;
- les dépenses liées aux réparations d'infrastructures (par exemple les ports et les pistes d'aérodrome), car elles sont incluses dans les services de construction;
- les affrètements au voyage; et
- les ententes de crédit-bail, traités à la fois comme des transactions financières et des biens.

1.4 Camionnage transfrontalier

Le traitement des biens et des services de transport intérieur est interdépendant parce que les transactions de biens sont évaluées à la frontière douanière du pays exportateur. Les entrées au compte du transport sont déterminées par le pays de résidence des camionneurs et le lieu où les services de transport sont fournis. Les services fournis par des camionneurs domiciliés au Canada au delà de la frontière canadienne sont enregistrés comme recettes au chapitre du transport tandis que ceux fournis au Canada par des camionneurs domiciliés aux États-Unis sont inscrits comme paiements au transport.

2. Sources des données

2.1 Prix des billets de passagers

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation estime les dépenses et les recettes provenant du prix des billets de passagers. Les données mensuelles sur les voyageurs aériens fournies par l'Agence canadienne des douanes et du revenu sont combinées à la moyenne des prix des billets de passagers obtenue de l'enquête-échantillon trimestrielle des voyageurs.

2.2 Transport de biens

Les statistiques sur le transport de biens par camion au delà des frontières du pays exportateur, qui constituent de loin la composante la plus importante du compte du transport, proviennent en grande partie de la documentation douanière réunie par la Division du commerce international de Statistique Canada pour les paiements et par le Census Bureau des États-Unis pour les recettes. Les composantes des revenus des camionneurs canadiens pour le transport de biens aux États-Unis et les paiements aux camionneurs américains pour le transport de biens au Canada proviennent du Bureau of Economic Analysis des États-Unis. Le Bureau intègre des données sur le fret à partir des données de douanes réunies par la Division du commerce international.

Les autres composantes qui proviennent des cinq enquêtes annuelles effectuées par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada sont :

- Transport par eau - Grands lacs et voie maritime du St- Laurent - BP-20F;
- Fret, bénéfices et dépenses des navires au long cours exploités par des armateurs non-résidents - BP-24F;
- Fret, bénéfices et dépenses des transocéaniques exploités par des sociétés canadiennes - BP-25F;
- Importations de pétrole brut et de produits pétroliers et des autres opérations de transport maritime - BP-26F;
- Opérations des lignes aériennes étrangères avec les résidents du Canada - BP-58F.

Les listes d'envoi de ces enquêtes sont mises à jour en fonction des données du Canadian Transportation Guide, Canadian Logistics, publié tous les ans par l'Association canadienne des industries maritimes. Ce guide montre toutes les entreprises engagées dans l'industrie des transports au Canada par secteur - eau, air, terre et chemin de fer. Ces renseignements sont complétés par les données recueillies à partir de la couverture effectuée par les médias. Pour les enquêtes sur les sociétés de transport maritime, la liste d'envoi est ensuite comparée avec l'information sur les sociétés de transport maritime conservée par la Division des transports de Statistique Canada.

3. Méthodes

3.1 Méthode générale

Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation réunit les données sur les billets de passagers.

La Division de la balance des paiements compile le reste de l'information sur les transports.

Pour les estimations du fret de camionnage au-delà de la frontière canado-américaine, la plupart des composantes du calcul proviennent du Bureau of Economic Analysis des États-Unis, dont la méthode de base est suivie pour la présente série¹. Depuis l'année de référence 1987, les revenus par les camionneurs domiciliés au Canada comprennent le transport des produits d'exportation à l'intérieur des États-Unis jusqu'à une destination donnée dans ce pays et le transport de biens de fournisseurs américains à l'intérieur des États-Unis jusqu'à la frontière canado-américaine. (Le fret sur ces dernières importations canadiennes pour le reste du parcours au sein du Canada est classé comme une transaction de résident à résident et se trouve donc en dehors de la portée de la balance des paiements.)

Dans la direction opposée, les paiements versés aux camionneurs domiciliés aux États-Unis comprennent, depuis 1981, les paiements pour le transport au sein du Canada de produits d'importation à partir de la frontière canado-américaine jusqu'à leur destination au Canada ainsi que les paiements pour le transport de produits d'exportation du Canada jusqu'à la frontière canado-américaine.

1. Une description du traitement américain est fournie à la page 70 du numéro du 1er juin 1995 de la publication *Survey of Current Business* du Department of Commerce des États-Unis.

Pour les enquêtes, où des suivis réguliers ne produisent pas de données suffisantes, les montants sont imputés d'après les réponses antérieures et l'information externe existante. Les résultats des enquêtes sont souvent combinés à ceux d'autres sources. Par exemple, dans la série historique de 1997, la méthode a été adaptée de manière à accroître la couverture des paiements globaux à l'étranger pour le transport maritime des produits. L'enquête de base sur les produits d'importation non pétroliers a été soigneusement rééditée de manière à assurer le calcul des valeurs unitaires. Les valeurs unitaires ont ensuite été multipliées par le tonnage maritime international déchargé dans les ports canadiens, telles que réunies par la Division des transports. Le tonnage est en grande partie manutentionné par des transporteurs non résidents.

3.2 Répartition géographique étendue

Certaines grandes séries dans le secteur du transport sont régulièrement rapportées dans les sources pour un certain nombre de pays individuels, comme par exemple les tarifs de transport des voyages dans l'enquête sur les voyages et les frais de mouillage au Canada obtenus par des enquêtes auprès de sociétés aériennes étrangères. Dans d'autres cas, comme les revenus de camionnage transfrontaliers ou de plus petites séries sur les revenus provenant du mouvement en transit, aucune allocation spéciale n'est exigée puisqu'ils ont entièrement lieu avec les États-Unis.

Les autres statistiques pour les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, les autres pays de l'OCDE et les autres pays sont recueillies comme telles à la source ou à partir d'estimations établies. Les revenus des transporteurs canadiens maritimes sur le cargo étranger sont alloués par pays individuels dans les trois derniers blocs géographiques de partenaires à partir de volumes de chargement pour des pays spécifiques et basés sur les données de la Division des transports. Pour d'autres grandes séries, comme le fret mené par les navires appartenant à des intérêts non résidents ou le nolisement de navires, les paiements ne peuvent être correctement estimés seulement à partir de volumes de cargo ou grâce aux valeurs des biens importés. Le pays d'appartenance des propriétaires est plus pertinent dans ce cas-ci que l'origine du cargo. Dans de tels cas, les allocateurs tiennent typiquement compte du tonnage selon le pays de domicile, y compris la portion gérée par chaque pays pour des navires battant pavillon étranger (tabulations de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]).

4. Produits

4.1 Exactitude des données

L'exactitude des données est acceptable.

La structure du compte de services de transport du Canada a considérablement changé au fil des ans. Les tendances du commerce des biens jouent un rôle de premier plan dans le compte du transport. La plus grande partie des échanges se font maintenant avec les États-Unis, ce qui entraîne une croissance du transport intérieur et des difficultés de mesure précise du fret intérieur. La délimitation des services de transport par rapport au lieu de résidence réel des transporteurs, surtout dans le secteur du camionnage, pose des difficultés majeures. Par exemple, pour l'estimation du camionnage transfrontalier, les données utilisées par le Bureau of Economic Analysis (BEA) américain relativement au transport des biens vers le nord sont fournies par la Division du commerce international à partir des dossiers de douane du Canada, lesquels montrent la totalité du parcours plutôt que seulement le fret intérieur jusqu'à la frontière. La mesure du parcours total est utile pour la série en question, mais, dans ce cadre, les parts par transporteur domicilié sont difficiles à déterminer.

Dans le passé, un pourcentage plus élevé des échanges se faisait avec les pays d'outre-mer. Le commerce canadien par navires battant pavillon canadien a diminué considérablement durant la période de l'après-guerre. Le fait que le commerce extérieur du Canada soit maintenant assuré par des transporteurs étrangers a conduit à des méthodes telles que l'évaluation unitaire (voir la section 3.1), visant à établir la couverture quand une information incomplète est disponible à la source.

De plus, depuis la déréglementation des services aériens à la fin des années 1980, les rapports ont été incomplets concernant les recettes de fret aérien et les paiements effectués en vue d'appuyer les dépenses « au sol, »

spécialement les répartitions selon la zone géographique. C'est ici que, par exemple, le rapprochement annuel détaillé complet sur les transactions du compte courant effectué auprès du Bureau of Economic Analysis des États-Unis contribue au processus de validation des données². On y puise, entre autres, certains paiements sur le fret aérien et sur les frais de mouillage qui ne peuvent être complètement obtenus à partir de sources canadiennes.

Le transport maritime et aérien est établi à partir d'un certain nombre de petites enquêtes sur mesure de la BDP qui sont menées chaque année (le champ s'élevant entre 7 à 47 firmes, dépendamment de l'enquête). Le taux de réponse moyen pour quatre enquêtes sur le transport maritime a été de 61% en 2002, tandis que dans le cas d'une enquête portant sur 55 compagnies aériennes étrangères, on a enregistré un taux de réponse de 65%.

4.2 Accessibilité des données

Les séries sur les transports sont publiées sur une base trimestrielle et annuelle couvrant la totalité des recettes, des paiements et des soldes dans la publication Balance des paiements internationaux du Canada (disponible en versions imprimée et électronique à partir d'Internet) et dans CANSIM.

Les séries sur les transports sont publiées sur une base trimestrielle et annuelle et sont réparties selon six regroupements géographiques : les États-Unis, le Royaume-Uni, les autres pays de l'Union européenne, le Japon, les autres pays de l'OCDE et les autres pays dans la publication présente Le commerce international de services du Canada (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM. Elles sont aussi réparties selon les principaux modes de transport : eau, air, terre et autres modes de transport. Le transport aérien, le transport routier et les autres modes de transport sont ensuite répartis sur une base annuelle en services voyageurs, services marchandises et autres. Le transport maritime, qui combine le fret océanique et le transport maritime intérieur, est réparti sur une base annuelle selon les services marchandises et auxiliaires. Depuis 1990, les totaux annuels concernant le transport sont également disponibles avec décalage d'un an pour une fine ventilation géographique. Ces séries sont publiées et combinées avec les services gouvernementaux, qui sont très petits en comparaison. On peut obtenir sur demande des séries séparées sur le transport.

2. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans Statistique Canada, Balance des paiements internationaux du Canada, numéro du troisième trimestre, 2004 (produit n° 67-001-X au catalogue).

Services commerciaux

1. Concepts

Les concepts sous-jacents à ces données représentent en général ceux des services. Parmi les principaux services transfrontaliers on compte ceux décrits dans les statistiques canadiennes en tant que services commerciaux¹.

Des ventilations précises sont décrites ci-dessous.

Des détails précis en ce qui concerne la provenance et l'exactitude des données sont fournis dans le cadre de la présente section, tandis que la section suivante offre une vue plus générale des méthodes. Les principales catégories suivantes sont toutes publiées. De plus, les sous-catégories qui sont publiées séparément sont en italiques².

1.1 Services de communication

Cette catégorie comprend :

- les services postaux et de messageries : ramassage, transport et livraison de lettres et autres imprimés, colis, paquets et les services de comptoir postal;
- les services de télécommunications : services « de base » comme le téléphone, le télex, la transmission de données et de télécopies et services « améliorés » ou « à valeur ajoutée », comme les services de courriel, d'échange électronique de données (EED) ou de téléconférence.

Les données comprennent les coûts reliés aux entreprises de télécommunications et à l'utilisation d'installations assurant le télétransport de l'information des clients à destination et au départ de l'étranger, ainsi que, d'un point de vue pratique, les frais applicables aux services connexes de consultation et de gestion des installations et que l'on peut enregistrer à la source. Les données comprennent aussi les frais applicables à l'utilisation et à la gestion d'installations privées (et non pas des entreprises de télécommunications) pour le télétransport des données des clients à destination et au départ de l'étranger et le transport d'une tierce partie ou la prestation des services de transport en commun sont également couverts. Si possible, toutefois, la valeur du matériel transporté est exclue. La couverture limitée de la prestation de l'accès Internet et des services Internet de base sont présentement attribués aux services d'information ci-dessous.

Il n'y a aucune séparation des estimations concernant les données postales et de messageries.

Les données sont tirées de l'enquête annuelle sur les transactions internationales dans le secteur des services et des renseignements spécifiques fournis par les participants de l'industrie.

1.2 Services de construction

Cette catégorie comprend l'édification de structures, les réparations structurales, l'installation, la remise à neuf, les travaux des entrepreneurs spécialisés, les travaux de démolition et les travaux sur les chantiers. On demande aux fournisseurs de services d'estimer la portion consacrée à la construction dans le cas d'un projet clés en main

1. Comme on l'a mentionné antérieurement, « services commerciaux » est une expression commode utilisée dans les présentations statistiques au Canada. Elle englobe les services autres que les services de voyage, de transport et les services gouvernementaux. L'Organisation mondiale du commerce utilise aussi cette expression pour désigner les services autres que les services gouvernementaux. Au Canada, il serait plus juste d'employer l'expression « autres services ». Il semble, toutefois, qu'une description comportant le mot « autres » aurait pour effet d'indiquer qu'un bloc important des échanges serait une classe résiduelle, ce qui est incorrect pour la plupart de ses sous-catégories.

2. En 1996 et en 1997, les données sur les services, notamment les services commerciaux, ont été rééditées conformément aux normes internationales de 1993. Pour plus de précision, voir Hugh Henderson, L'application au Canada des normes internationales régissant les données du commerce international en services : cinquième édition, le coup d'envoi, (travail de recherche n° 13, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97013, adresse Internet www.statcan.ca/francais/services, Statistique Canada, 1997).

ou de répartir la valeur entière du projet entre, par exemple, la construction et la catégorie couvrant les services d'architecture et d'ingénierie. La location de matériel de construction est exclue, figurant plutôt avec le matériel de location (voir la section 1.8).

Selon les normes internationales, les données sur les biens fournis directement à destination ou à partir du Canada doivent être intégrées aux statistiques sur les services de construction. Toutefois, ces données sont laissées avec le commerce des biens dans les statistiques canadiennes. Dans la mesure où elles pourraient aussi se retrouver avec les services de construction, elles donneraient lieu à un dédoublement dans les comptes de biens et de services. Par ailleurs, les dépenses en matériaux locaux sont classés comme paiements en construction dans les statistiques canadiennes. Ce traitement suit celui récemment adopté par le nouveau manuel de l'ONU sur les statistiques des échanges de services.

Les projets d'une durée de plus d'une année sont encore classés comme des services transfrontaliers, à moins que les fournisseurs de services eux-mêmes n'aient mis sur pied des entreprises étrangères. En d'autres mots, dans les statistiques canadiennes, la construction est classée comme un service de construction transfrontalier si les fournisseurs l'enregistrent comme tel dans leurs livres, sans égard à la durée d'un contrat; ou alors, en tant qu'investissement direct si les fournisseurs mettent sur pied des entreprises étrangères pour la gestion de leurs activités de construction. Ce traitement n'est pas conforme aux normes internationales, lesquelles traitent les chantiers comme un investissement direct.

Les travaux de bâtiment et travaux publics requis par des gros projets spécifiques dont l'exécution prend souvent plusieurs années et qui sont réalisés et gérés par des entreprises non résidentes par l'intermédiaire d'un bureau établi sur place, non constitué en société. Dans la plupart des cas, le bureau en question remplit les conditions nécessaires pour que sa production soit traitée comme celle d'une entité résidente et fasse partie de la production de l'économie d'accueil et non comme une exportation de services vers cette économie³.

L'enquête a identifié la construction en tant que catégorie séparée pour la première fois en 1995. De 1990 à 1994, on a utilisé une proportion de résultats fournis par les réponses aux enquêtes portant sur le groupe de services de consultation précédent et les autres services professionnels. Les activités de construction antérieures à 1990 sont incluses dans la catégorie des services d'architecture, de génie et autres services techniques (voir la section 1.12).

1.3 Services d'assurance

Cette catégorie comprend divers types d'assurance offerts à des non-résidents par des compagnies d'assurance résidentes et divers types d'assurance offerts à des résidents canadiens par des compagnies d'assurance non résidentes. Les commissions versées aux courtiers et aux agences sont incluses en ce qui concerne l'assurance.

Les données portent sur l'assurance-vie et les services de pension et de rentes de retraite de même que d'autres régimes d'assurance directe. Les services sociaux obligatoires sont exclus. Pour le secteur privé, les autres assurances directes couvrent les risques d'accident et les risques pour la santé, la propriété, les blessures et autres risques de responsabilité ainsi que les risques financiers ou les risques ayant trait à un véhicule. La réassurance, ou la sous-traitance du risque, est également incluse. Aucune catégorie séparée n'est proposée pour l'assurance du fret. Certains éléments peuvent être inclus de façon indistincte dans l'assurance de risque directe ci-dessus ou être intégrés à l'évaluation des frais de fret figurant au chapitre des biens ou des services de transport. Aucune disposition n'est prévue pour certains services auxiliaires comme le règlement des réclamations et l'administration des services de liquidation.

Les statistiques canadiennes sont établies sur la base des primes et des réclamations brutes, contrairement aux normes internationales⁴. Les recettes sont la somme des primes reçues par des résidents canadiens de l'étranger et des réclamations payées aux clients au Canada par des assureurs non résidents. Les paiements sont la somme des réclamations payées à l'étranger par des assureurs résidents du Canada et des primes payées à des assureurs

3. *Fonds monétaire international, Manuel de la balance des paiements (5e édition Publication Services, 700 19th Street NW, Washington, DC 20431, ÉTATS-UNIS, 1993), alinéa 78, p. 23.*

4. *Les normes internationales demandent un réaménagement des données sur les primes et les réclamations brutes en deux composantes distinctes. La première est constituée des frais afférents (les primes touchées moins les réclamations versées) qui seraient entrés en tant que service d'assurance. L'autre composante, constituée de la différence entre les primes brutes et les frais afférents, qui seraient entrés, dans le cas de l'assurance-vie, dans la catégorie « autre investissement du compte financier » et, pour l'assurance I.A.R.D., dans la catégorie « transferts du compte courant ».*

à l'étranger par les souscripteurs au Canada. Depuis 1990, les séries annuelles sur les assurances sont divisées en quatre sous-catégories :

Assurance directe (vie et I.A.R.D.) : cette catégorie comprend les primes et les réclamations des sociétés d'assurance; la grande majorité des transactions internationales sont des assurances incendies, accidents, risques, divers (I.A.R.D.). L'assurance-maladie et l'assurance-vie temporaire ne sont pas exclues, même si les normes internationales le demandent. Toutefois, les transactions sur l'assurance sociale obligatoire sont exclues. Finalement, on n'a identifié aucune composante qu'il soit possible de distinguer du fret au chapitre des assurances I.A.R.D., même si les normes internationales le demandent.

Réassurance-assurance-vie : cette catégorie comprend les risques sous-traités au chapitre de l'assurance-vie contre une part proportionnelle du revenu en primes.

Réassurance-assurance I.A.R.D. : en tant qu'ensemble significatif supplémentaire de transactions d'assurance internationales, cette catégorie comprend les autres risques sous-traités, souvent à des opérateurs spécialisés.

Commissions sur l'assurance : cette catégorie comprend les commissions réparties par courtiers et agences ainsi que les commissions identifiées par les sociétés d'assurance.

Les données annuelles concernant les compagnies d'assurance proviennent des enquêtes de la Division de la balance des paiements sur les assureurs canadiens et étrangers au Canada. Ces données sont suppléées par l'enquête annuelle sur les transactions internationales dans le secteur des services, ainsi que par une enquête annuelle de moindre envergure sur les courtiers d'assurance canadiens. De plus, des données du Bureau of Economic Analysis des États-Unis sur l'assurance transfrontalière sont également utilisées, particulièrement en ce qui concerne l'assurance de particuliers résidents canadiens souscrite auprès de compagnies d'assurance américaines, car il est difficile de mesurer les activités des particuliers résidents d'un point de vue canadien.

1.4 Autres services financiers

Cette catégorie comprend les services financiers intermédiaires et auxiliaires (sauf ceux des sociétés d'assurance et des caisses de retraite) fournis entre résidents et non-résidents. Cela inclut :

- les commissions et les autres frais touchant les opérations sur titres - qui constituent la majorité des services de cette catégorie - incluant le courtage, le placement de valeurs, les garanties d'émission, les rachats, les accords de troc, les options et autres instruments de couverture;
- les commissions du commerce à terme des biens et les services ayant trait à la gestion d'éléments d'actif;
- les services opérationnels financiers et les services de réglementation, les services de dépôt de titres, etc.;
- les frais de services intermédiaires tels que les frais afférents aux lettres de créance, les acceptations bancaires, les lignes de crédit et les services de crédit-bail.
- les frais engagés pour les soldes non tirés en vertu d'ententes de crédit de soutien ou de crédit prolongé.

Les frais afférents aux opérations sur devises ainsi que les services financiers rendus dans le cadre de services de banques correspondantes étrangères ne sont pas encore mesurés comme tels. Sont également exclus de cette catégorie les services d'intermédiaires financiers mesurés indirectement (SIFMI), lesquels sont classés sans distinction avec les revenus de placements aussi bien dans la présente catégorie qu'en vertu des normes du Fonds monétaire international (FMI). Toutefois, les estimations des SIFMI sont inclus dans le secteur des non-résidents des autres composantes du Système de comptabilité nationale du Canada.

Avant 1986, les données portaient principalement sur les commissions versées sur les nouveaux titres canadiens émis à l'étranger. Depuis 1986, elles comprennent aussi :

- les frais et les commissions payés ou reçus relativement aux échanges de titres en circulation avec des non-résidents;

- les services bancaires (intégrés aux transactions relatives aux revenus de placements avant 1986);
- les montants applicables aux services ayant trait aux garanties et aux lettres de créance, aux transferts de fonds, à la collecte des honoraires, aux opérations sur carte de crédit, aux frais entre compagnies apparentées et interbancaires (dans certains cas de provenance américaine);
- les frais des sociétés de fiducie qui figuraient au chapitre des services de gestion et d'administration avant 1986.

Les commissions sur les nouvelles émissions proviennent en grande partie de l'application d'un pourcentage des produits des nouvelles émissions. Les pourcentages utilisés sont vérifiés de temps à autre par rapport aux prospectus. Les frais applicables aux échanges de titres en circulation découlent des données brutes sur les échanges, compte tenu de certains facteurs tarifaires basés sur les discussions avec l'industrie, ainsi que de certaines applications visant à couvrir certains frais de gestion et droits d'inscription à la cote qui doivent être acquittés à l'étranger. Les taux ont été recalculés en 1998 et ont eu pour effet de réduire substantiellement les recettes et les paiements consignés à partir de 1994. Les estimations comprennent les commissions sur les contrats à terme de biens.

Les autres frais et commissions proviennent d'entreprises⁵ et d'organismes de réglementation, et ils sont complétés par l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services et quelques sources d'enquêtes américaines, jugées plus exhaustives. Les estimations des frais de services du FMI sont basées sur les dossiers administratifs.

1.5 Services informatiques et d'information

Les services informatiques comprennent la conception, la fabrication et la gestion de systèmes informatiques (sans égard à la valeur du matériel). Sont également couverts dans les services informatiques le développement et la production de logiciels originaux (y compris les logiciels d'exploitation). Depuis l'année de référence 1996, les exportations concrètes d'unités de logiciels préemballés pour utilisation générale commerciale ou personnelle sont exclues de cette catégorie. Ces exportations font partie des biens; elles ont été toutefois incluses dans les services pour les années précédentes de façon à assurer une bonne évaluation du compte des biens et services. Les services de traitement informatique et l'entretien et la réparation du matériel sont couverts dans la présente catégorie, laquelle comprend en outre les conseils et la formation ayant trait à la prestation de services informatiques. Les services informatiques peuvent être vendus ou faire l'objet d'un droit de licence incluant spécifiquement les droits applicables à la copie, à la distribution ou à toute autre utilisation des logiciels, qu'il s'agisse de logiciels personnalisés ou de logiciels préemballés. Ces transactions sont incluses pour la plupart dans les redevances et les autres droits de licence (voir la section 1.6).

Les services d'information comprennent les services de recherche documentaire en ligne, notamment les services de bases de données (de l'élaboration de l'objet de l'enquête jusqu'à la mise en mémoire et à la diffusion) et les recherches documentaires assistées par ordinateur ainsi que les services d'agences de presse (en tant que services de production de rapports affiliés au média). Même si les frais de base de données peuvent être séparés des frais de télécommunications connexes, ils sont enregistrés dans la présente catégorie pour des raisons pratiques. En raison de la limitation des données, les abonnements directs aux journaux et aux périodiques sont couverts de façon indiscernable dans les biens plutôt qu'avec les services d'information, comme l'exigent les normes internationales.

Les données sur les services informatiques proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services, qui porte sur les recettes d'une gamme d'entreprises qui ne fournissent pas principalement des services informatiques, ainsi que sur les paiements par un éventail étendu d'entreprises qui acquièrent ces services. À cela s'ajoutent les recettes des grandes firmes de l'industrie de l'informatique faisant l'objet des enquêtes de la Division des services de Statistique Canada. Un montant supplémentaire basé sur les sources des enquêtes américaines est utilisé afin d'inclure les paiements.

L'évaluation de la catégorie « services informatiques », effectuée de manière à pouvoir refléter la rapide évolution technologique, a inévitablement présenté des défis. En réalité, les efforts pour mesurer la rapide évolution

5. Pour tenir compte, par exemple, des transactions relevant de la récente démutualisation de fournisseurs d'assurance.

technologique a entraîné la rupture d'un certain nombre de séries avant que l'on ne trouve une solution statistique. Au départ, les services informatiques n'étaient pas saisis séparément. Il a fallu attendre en 1981 pour qu'il en soit ainsi, en 1983 pour que cette opération se fasse annuellement, et ce, tout en étant mêlée à d'autres catégories, notamment les biens. À partir de l'année de référence 1990, les données sur les redevances sur les logiciels ont pu être allouées aux redevances et aux droits de licence. À partir de 1996, les importations de logiciels sur mesure comprises dans les documents douaniers sont retranchées par un ajustement de la balance des paiements pour éviter le doublement avec les services.

La couverture limitée de pour la prestation de l'accès Internet et de services connexes pour l'Internet sont présentement attribués aux services d'information.

Le traitement des logiciels continue à présenter des défis. Les données ont été particulièrement difficiles à estimer pour les exportations de logiciels préemballés. On a convenu depuis quelques années de classer les logiciels vendus au détail en tant que biens, comme cela se fait pour les livres, les revues et les disques compacts de musique vendus sur le marché du détail. On a comparé, dans une étude récente, les dossiers détaillés de sources d'enquêtes sur les biens et les services, ce qui a permis d'établir approximativement la part des biens qui étaient restés dans les données sur les services exportés. Bien qu'il semble subsister une sous-évaluation des biens mesurés sur une base douanière, les résultats plus élevés obtenus dans le cadre d'enquêtes récentes sur les services semblent principalement imputables aux revenus pour usage multiple par des clients étrangers de copies passant par les douanes, souvent à une valeur unitaire appropriée. Bref, une estimation des copies matérielles évaluées en fonction de leur contenu et exportées sur la base des données douanières est maintenant déduite des services tandis qu'un petit montant pour accroître l'évaluation des biens est ajouté comme un ajustement à la balance des paiements d'exportation de biens canadiens (le montant est calculé par la balance des paiements des États-Unis). Ces changements ont été effectués à partir de l'année de référence 1996⁶. Au cours de la même année de référence, les exportations de logiciels préemballés moins la portion des biens ont été alloués aux redevances et aux droits de licence, cette portion représentant en fait des droits de licence (voir la section 1.6).

Des données sur les services d'information ont été demandées pour la première fois dans l'enquête de 1995 sur les services commerciaux. Pour les années antérieures, ces données consistent en réaffectations à cette catégorie de résultats obtenus auprès des répondants concernant plusieurs catégories de collecte de données, notamment les services-conseils, les services informatiques et les communications. Comme dans le cas des services informatiques, un montant supplémentaire basé sur les sources des enquêtes américaines est utilisé afin d'inclure les paiements.

1.6 Redevances et droits de licence

Cette catégorie comprend l'utilisation des droits de propriété intellectuelle (la vente des droits comme tels est enregistrée dans le compte capital). La répartition des redevances et des droits de licence entre les cinq sous-catégories suivantes est en oeuvre depuis 1990 et dépasse les dispositions des normes internationales. Brevets et conceptions industrielles : cette catégorie comprend les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation de brevets, de conceptions industrielles, de procédés industriels ou de droits de fabrication ainsi que les paiements visant les procédés industriels non brevetés.

Marques de commerce : cette catégorie comprend les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation de marques de commerce, c'est-à-dire les mots, symboles, dessins ou combinaisons qui distinguent les produits ou les services du détenteur de ceux d'un autre fournisseur.

Franchises : cette catégorie comprend les privilèges contractuels accordés par une personne ou une société à une autre et autorisant la vente d'un produit ou d'un service dans un secteur spécifique ou d'une manière spécifique.

Dans l'ensemble, la valeur des transactions relatives aux franchises semble peu élevée par rapport aux autres paiements au chapitre des services. Cela est imputable en partie au fait que de nombreuses firmes de franchises étrangères ont des filiales établies au Canada et que les droits de franchise à payer à ces filiales à l'intérieur du

6. Les statistiques sur les biens exportés aux États-Unis proviennent des données des douanes américaines. Leurs dossiers évaluent nombre de transactions de logiciels au coût du médium sans égard au contenu. Les importations de biens, dans les données canadiennes, sont évaluées en fonction du contenu, de manière que la TPS applicable ne soit pas abandonnée.

Canada ne donnent pas directement lieu à des paiements internationaux. Malgré la couverture supplémentaire à partir de sources américaines, il pourrait exister un élément de sous-couverture, pour laquelle une disposition générale est incluse dans les services divers aux entreprises de manière à prévoir cette situation ainsi que d'autres situations similaires.

Droits d'auteur et droits connexes : cette catégorie comprend les redevances ou les droits de licence pour l'utilisation d'oeuvres artistiques, littéraires, théâtrales ou musicales originales afin, par exemple, de monter une pièce, de présenter un spectacle, de faire des enregistrements ou de tourner un film. Ces oeuvres originales ou ces prototypes peuvent prendre la forme d'un texte, de compilations de données ou de produits sonores et visuels (comme les films ou les enregistrements sonores), et peuvent être lisibles ou non par machine. Les droits de distribution des spectacles et les productions audiovisuelles complètes sont inclus dans les services audiovisuels (voir section 1.14). Les frais de reproduction des enregistrements ou vidéos sont inclus ici. Les redevances, les droits de licence ou autres droits pour l'utilisation de programmes informatiques sont inclus ci-dessous dans les redevances applicables aux logiciels et autres redevances. Des estimations supplémentaires pour le paiement des services de câblodistribution apparaissent à partir de l'année de référence 1997.

Redevances sur logiciels et autres redevances : cette catégorie comprend les redevances sur logiciels et autres redevances liées à l'informatique, notamment les droits de reproduire, de distribuer ou d'utiliser des logiciels personnalisés ou préemballés. Cette série comprend aussi les redevances pour l'utilisation exclusive de ressources naturelles (transactions dans le secteur privé). Depuis l'année de référence 1996, les frais de licences compris dans la valeur des exportations des logiciels préemballés (tel que rapporté dans l'enquête) sont reclassifiés dans cette catégorie à partir des services informatiques (voir la section 1.5). À compter de 1997, une estimation supplémentaire à partir de diverses sources a été produite pour représenter certaines redevances de logiciels provenant directement de l'étranger par des classes d'utilisateurs, qui ne sont pas couverts ou pas suffisamment couverts par les enquêtes, comme les commissions scolaires.

1.7 Commissions non financières

Cette catégorie comprend les commissions sur les transactions visant des biens et des services entre les non-résidents et les marchands, courtiers en biens, détaillants, succursales de vente des fabricants et agents commissionnés résidents. Sont exclues de cette catégorie les commissions pour services financiers intégrées à d'autres services financiers (services d'assurance, de crédit, d'émission d'actions ou d'obligations) ainsi que les commissions déjà incluses dans le prix des biens importés et exportés.

Une provision peu importante est faite pour les frais acquittés par l'importateur au delà du point d'exportation. L'Agence canadienne des douanes et du revenu (anciennement Revenu Canada) considère cependant ces commissions à l'achat comme moins communes que les commissions à la vente, lesquelles sont évaluées avec les biens.

Le courtage sur biens est l'achat et la vente de biens qui n'entrent pas ou ne quittent pas l'économie à partir de laquelle le commerçant fait des affaires. On n'a pas trouvé d'évaluation appropriée de ces transactions pour les séries canadiennes.

Les données sont basées sur l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services et sur les estimations provenant de l'application de facteurs fixes aux exportations et aux importations de marchandises. Les facteurs utilisés pour les échanges avec les États-Unis sont moins élevés que ceux utilisés pour d'autres pays, étant donné qu'une plus grande partie des transactions est réputée prendre place entre les compagnies affiliées sans que des frais d'agents ne soient acquittés.

1.8 Location de matériel

Cette catégorie comprend la location (sans opérateur) de machines légères ou de machines lourdes et d'outils, d'installations de forage et de navires de ravitaillement, de véhicules ferroviaires, ou routiers ou tout terrain, d'avions (location à court terme). Cette catégorie comprend également la location de conteneurs, de machines et d'équipement de bureau, notamment les ordinateurs, ainsi que la location d'articles de ménage et de biens personnels. Les éléments suivants sont exclus : les ententes de crédit-bail, la location de lignes de

télécommunication, le crédit-bail immobilier ainsi que la location de voitures en voyage à l'étranger et certains nolisements de navire.

De plus, pour des raisons pratiques, la série canadienne fait peu de distinction entre la location avec opérateur (qui devrait être enregistrée dans divers autres services précis selon les normes internationales) et la location sans opérateur (incluse dans la présente catégorie). Les montants identifiables pour le nolisement de navires sans équipage basés sur les données de la Division des transports de Statistique Canada sont, par exemple, inclus dans la présente série. Autrement, les locations sans équipage qui ne peuvent être séparées des affrètements avec équipage, sont incluses dans les transports, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales.

L'enquête annuelle sur les transactions internationales de services et les autres enquêtes de moindre envergure constituent la base des estimations de la location de matériel.

1.9 Services de gestion

Cette série comprend les services juridiques, comptables et de gestion des affaires (les frais généraux de gestion et les frais administratifs généraux entre les entreprises connexes ainsi que les frais de services-conseils en gestion des affaires).

Les services juridiques⁷ : cette catégorie comprend les services de conseils juridiques et les services de représentation dans le cadre de toute procédure judiciaire ou statutaire, ainsi que la rédaction d'instruments ou de documents juridiques.

Cette série inclut les coûts d'enregistrement des brevets et des marques de commerce et les frais de maintien des brevets. Pour l'heure, aucune disposition ne s'applique à l'inclusion des services de vente à l'encan, de dépositaire légal ou de faillite (voir la section 1.7). Coté paiements, une couverture supplémentaire est obtenue à partir des inscriptions de contrepartie du « U.S. Bureau of Economic Analysis ».

Autres services de gestion : cette série comprend les services comptables, les conseils en gestion des affaires et d'autres services de gestion.

Les services comptables de cette catégorie comprennent la comptabilité d'entreprise et les autres comptes, notamment les examens et les vérifications, la tenue de livres et la préparation des états financiers et des déclarations connexes. Ces services comprennent les services-conseils et de planification des taxes d'affaires ainsi que la préparation des documents fiscaux.

Les services-conseils en gestion des affaires⁸, notamment les services de relations publiques, sont généralement fournis par des parties non liées. De plus, il existe certains services-conseils spécialisés en gestion des affaires qui sont inclus dans les services concernés : télécommunications, services informatiques et d'information, services juridiques, services comptables, architecture, génie et construction, environnement, services artistiques ou de loisirs, éducation et formation. La gestion d'immeubles est incluse dans les services divers aux entreprises (voir la section 1.13). À partir de l'année de référence 1997, il existe une couverture élargie obtenue grâce aux enquêtes remaniées de la Division des industries de service.

Les autres services de gestion comprennent les coûts engagés pour les actes de gestion et les actions administratives d'une personne ou d'une société et qu'on ne peut inclure dans une autre catégorie de services. De tels frais généraux sont généralement engagés entre des parties liées et peuvent comprendre des montants qui ne sont pas toujours identifiés à des services.

Les chiffres proviennent en grande partie de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services. Les frais administratifs et de gestion entre compagnies liées constituent la composante principale de cette série. Les données sur les honoraires versés à des agents de brevets inclus dans la présente catégorie sont estimées à partir de données administratives. Ces données comprennent en outre : les résultats spécifiques d'enquêtes relativement

7. Voir Colleen Cardillo, *Services juridiques au niveau international du Canada, 1995-1996*, (travail de recherche n° 15, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97015, adresse Internet : www.statcan.ca/francais/services, Statistique Canada, 1997).

8. Voir Willa Rea, *Services de conseil en gestion au niveau international du Canada, 1990-1996*, (travail de recherche n° 16, Division de la balance des paiements, 67F001MIB97016, adresse Internet : www.statcan.ca/francais/services, Statistique Canada, 1997).

aux sociétés d'avocats à partir de 1995, les frais d'enregistrement et de maintien des droits de propriété intellectuelle et d'autres services internationaux en matière de gestion des affaires fournis généralement à des tiers, encore à partir de 1995.

Les données sont incomplètes pour la plupart des grandes firmes qui fournissent des services comptables et de conseils de gestion. En même temps, il ne semble pas que les transactions internationales de tels services depuis quelques années aient donné lieu à des flux substantiels. Cela est à l'image d'une structure internationale de l'industrie selon laquelle des partenariats séparés opèrent chacun sur leur marché intérieur de façon essentiellement autonome.

1.10 Publicité et services connexes

Cette série comprend :

- la conception, la création et le marketing de messages publicitaires par les agences de publicité;
- l'inscription de messages publicitaires dans les journaux, les revues, à la radio, à la télévision et dans d'autres médias, notamment l'achat et la vente d'espace publicitaire;
- la participation à des foires commerciales et d'autres dépenses promotionnelles, par exemple les services d'exposition, de télémarketing et de livraison ou le matériel promotionnel.

Les coûts du maintien de bureaux de représentation des banques dans un autre pays sont inclus dans la série canadienne. De plus, certaines dépenses promotionnelles sont incluses dans les données sur les transactions dans le domaine du transport aérien du compte du transport. Cette catégorie comprend les services de publicité et de promotion de voyages achetés auprès de non-résidents par les administrations du Canada. Elle comprend aussi les services d'étude des marchés et les sondages d'opinion publique.

Les données proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services. Elles comprennent de plus les projections repères des dépenses au Canada des bureaux de représentation des banques étrangères ainsi que des bureaux de représentation des banques canadiennes à l'étranger. Les dépenses de promotion du tourisme proviennent des autorités provinciales, sur une base annuelle.

1.11 Recherche et développement

Cette catégorie comprend les coûts ayant trait à l'investigation systématique par l'expérimentation ou l'analyse afin de réaliser un progrès scientifique ou commercial en vue de ou au moyen de la création de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. La recherche et développement s'applique aux sciences sociales et aux sciences humaines, mais exclut les études de marché (voir la section 1.10) et les études techniques (voir la section 1.12).

Les statistiques proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services ainsi que d'enquêtes effectuées par la Division de la science, de l'innovation et l'information électronique de Statistique Canada.

1.12 Services d'architecture, de génie et autres services techniques

Cette catégorie comprend une gamme d'activités architecturales et de génie ainsi que divers groupes de services scientifiques et techniques et de services spécifiques ayant trait à l'extraction et à la transformation de minerais ainsi qu'à l'environnement.

Services d'architecture et de génie : cette sous-catégorie comprend les services-conseils, de conception et préconception ainsi que les services de supervision des contrats. Les services de planification urbaine et d'architecture paysagère sont inclus dans cette série, de même que l'exportation ou l'importation de services de gestion des projets une fois réalisés. Prière de se reporter aux services de construction (voir la section 1.2) pour le traitement des projets clés en main et la longue durée des chantiers.

Autres services techniques : cette sous-catégorie recouvre les services suivants qui ne peuvent pas toujours être séparés :

Services scientifiques et techniques : cette série comprend les services géologiques et géophysiques; l'exploration minérale et les travaux de prospection; les services d'arpentage et de cartographie des (ou à partir des) surfaces terrestres et des étendues d'eau, ainsi que les services de météorologie; les services d'essai, d'analyse, d'inspection ou de certification de matières ou de produits. Les services de laboratoires médicaux et dentaires sont exclus (voir la section 1.13). Une reclassification fut faite à partir de 1998 pour certains services techniques reliés au transport aérien (voir Services de transport concepts).

Services miniers : cette série comprend les services de forage et les services sur le terrain, notamment l'entretien, l'inspection et la réparation, mais exclut la location ou la vente de matériel. Les services ayant trait à la découverte - c'est-à-dire les services de prospection et d'exploration minérale et les études géologiques - sont inclus dans les services scientifiques et techniques (ci-haut dans la section 1.12).

Les services environnementaux comprennent les services d'hygiène, de protection et d'assainissement, les services d'entreposage, le traitement et la destruction des résidus, la décontamination, le nettoyage ou le confinement et la lutte contre la pollution. Cette série comprend aussi les conseils en matière d'environnement (biologiques et écologiques), les vérifications environnementales et les impacts environnementaux; et l'évaluation des lieux qui ne sont pas alloués par le nouveau manuel de l'ONU aux services environnementaux. Les services d'architecture et de génie de base pour des projets qui portent un caractère environnemental restent inclus dans les services d'architecture et de génie ou de recherche et développement, selon le cas.

Les services qui se rattachent à l'agriculture, à la pêche et à certaines activités minières ou forestières ne sont pas systématiquement identifiés dans la collecte des données jusqu'à maintenant : les transactions internationales, à part celles ayant trait aux mines, ne sont pas considérées substantielles.

Les données de l'enquête annuelle sur les transactions internationales des services ont été complétées à partir de 1991 à l'aide de données supplémentaires concernant certains services techniques, de génie et d'architecture couverts par la Division des services. Il y aura lieu de développer les données pour les services miniers et autres services techniques. Cette dernière catégorie a été élargie à partir de 1996 de manière à inclure les compagnies engagées dans la prestation d'une gamme de services d'arpentage, de cartographie, de télédétection et de systèmes d'information connexes qu'on appelle parfois la « géomatique ».

1.13 Services divers aux entreprises

Outillage et autres : cette catégorie comprend surtout les montants payés ou reçus par les compagnies d'automobiles pour les changements d'outils, les garanties et les autres frais semblables liés à la production de nouveaux modèles. Un montant est inclus dans cette catégorie afin de tenir compte des services non inclus ailleurs.

Services commerciaux divers : cette catégorie comprend une gamme de transactions non incluses ailleurs. Cela inclut les services immobiliers (ventes, commissions; contrats de gestion d'immeubles, y compris les hôtels et les lieux de villégiature); les poursuites et les règlements considérés comme faisant partie des coûts engagés pour faire des affaires; les services de laboratoires médicaux et dentaires, ainsi que de formation et de perfectionnement du personnel.

Les services commerciaux ou de formation sur les lieux de travail comprennent les coûts engagés dans la formation et le perfectionnement du personnel. Ils comprennent aussi les services au marché de l'éducation comme les tests, les conseils ainsi que l'élaboration et la présentation ou l'adaptation de matériels de cours et de systèmes. Toutefois, les ventes d'équipement et les copies de logiciels aux fins de vente générale sont exclues. (Les frais engagés pour la poursuite d'études universitaires et collégiales à temps plein sont inclus au poste des voyages à des fins personnelles).

Les montants prévus pour la rémunération des employés transfrontaliers (travailleurs saisonniers et frontaliers) sont inclus dans cette catégorie, étant donné que ces employés sont traités comme des fournisseurs de services travaillant à leur compte. L'insuffisance des données empêche leur inclusion en tant que revenu du travail comme l'exigent les normes internationales. Les dépenses engagées pour un travail local et pour des approvisionnements

dans les projets de construction ne sont pas incluses séparément; elles sont plutôt entrées dans la construction au lieu de se retrouver dans les services divers aux entreprises, comme l'exigent les normes internationales.

Pour les besoins courants, on a établi une catégorie interne des services divers aux entreprises pour inclure les cas qui, jusqu'à maintenant, constituent des cas peu fréquents de production à l'étranger pour le compte de tiers. À l'heure actuelle, le cas où un résident retient les services d'un producteur à l'étranger pour la transformation de matières de base en un nouveau produit qui, par la suite, est vendu à l'étranger ne semble pas être entièrement inclus ni dans les données ni dans les concepts sous-jacents et les classifications. Dans le cas où un résident exporte ses propres matières, l'opération peut être portée au niveau du traitement douanier des biens. La valeur ajoutée à l'étranger est moins souvent connue ou déclarée, et, en vertu des normes internationales, cette valeur doit être portée à la catégorie des services de courtage sur biens ou à un autre groupe de services ayant trait aux échanges. Les normes internationales ne prévoient pas les cas où la totalité des intrants proviennent de l'étranger et sont vendus à partir de l'étranger. Les destinataires de l'enquête sur les services commerciaux sont présentement invités à déclarer leur production sous contrat séparément⁹.

Les autres composantes des données canadiennes comprennent les services de conception, les services personnels, les services de traduction et de sécurité, ainsi que les dépenses de conservation.

Les données sur l'outillage et autres frais des compagnies d'automobiles proviennent de l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services ainsi que des données douanières de la Division du commerce international de StatistiqueCanada. Le montant prévu pour couvrir les sous-déclarations des enquêtes principales sur les services reflète l'inclusion des sources administratives et témoigne de l'expérience gagnée au cours des enquêtes.

Le reste des données provient en partie des services non précisés par des compagnies individuelles dans le cadre de l'enquête annuelle sur les services internationaux et portés à la catégorie « autres transactions ». Les estimations concernant les revenus des navetteurs et des travailleurs migrants sont basées sur des repères. L'inclusion des services d'enseignement commercial à partir de 1996 a été ajoutée d'après une liste élaborée par Industrie Canada.

Un montant général est prévu depuis 1990 pour les ventes et les acquisitions de services du gouvernement du Canada au secteur privé étranger. Les montants visant les organisations internationales sont obtenus directement des dossiers de comptabilité publique. Un montant est prévu pour l'inclusion à partir de 1995 d'un bloc de contrats de services exportés de moindre valeur financés par l'Agence canadienne de développement international. Certains éléments de moindre importance couverts dans les rapports annuels ou des estimations repères sont également inclus dans cette catégorie.

1.14 Services audiovisuels

Cette catégorie comprend la production, la distribution et la diffusion de films et de vidéos, les arts d'interprétation et le sport organisé. De façon plus spécifique, il peut s'agir de services et de frais connexes ayant trait à la production cinématographique (films ou vidéos), aux émissions de radio et de télévision (en direct ou sur bande) ainsi qu'aux enregistrements sonores. Cette série comprend les recettes ou les paiements pour les locations; les cachets touchés par les acteurs, réalisateurs, producteurs résidents et autres membres du personnel pour des productions à l'étranger (ou par des non-résidents dans l'économie qui effectue la compilation); et les montants pour les droits de distribution vendus aux médias pour un nombre limité de présentations dans des secteurs spécifiques.

Les cachets versés aux acteurs ou aux participants à des productions théâtrales ou musicales, à des sports organisés et autres activités destinées à une diffusion ainsi que les droits connexes sont aussi inclus dans cette catégorie. Certains droits de distribution d'événements sportifs entrent aussi dans cette série.

Les copies de films, d'émissions, de compositions musicales et de livres sont exclues, car elles sont traitées comme des biens. Les copies de logiciels pour la vente au détail sont également exclues de cette série.

9. Le questionnaire BP-21SF, à la catégorie n° 30, se lit comme suit : Production sur contrat : Si vous payez un producteur outre-mer pour produire tous biens que vous vendez à l'étranger (c'est-à-dire aucune ré-exportation au Canada), veuillez déclarer les revenus reçus ainsi que les dépenses de production pour lesquelles le producteur étranger vous facture (le producteur peut acheter les matériaux à l'extérieur du Canada pour vos besoins et facturer le coût total ou vous pouvez exporter vos propres matériaux ou la copie principale et ne payer que les frais de transformation ou de reproduction). Dans la situation contraire, c'est-à-dire si vous êtes le producteur sur contrat, veuillez déclarer les revenus de partis étrangers qui engagent vos services et inclure au n° 31 la valeur des produits expédiés à l'intérieur du Canada.

La plupart des données, y compris les données sur les producteurs et les distributeurs de films à partir de 1988, proviennent des enquêtes annuelles de la Division de la science, de l'innovation et de l'information électronique et de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique sur l'éducation, deux divisions de Statistique Canada. Les statistiques sont complétées par diverses sources provinciales des études et par l'enquête annuelle sur les transactions internationales de services. Les données sur la diffusion sont basées sur l'information que l'on obtient tous les ans de la Division de la science, de l'innovation et de l'information électronique. Les estimations quant aux sports organisés et aux arts d'interprétation découlent des études repères sur les recettes et les paiements auprès des principaux participants, de même que des enquêtes permanentes.

Les travaux d'élaboration conjoints destinés à mettre en forme et à améliorer les données internationales sur les transactions culturelles se sont poursuivis avec Culture, Tourisme et le Centre de la statistique sur l'éducation. Il s'ensuit que certaines données supplémentaires ont récemment été définies pour les services des laboratoires cinématographiques et les enregistrements sonores. Les résultats se sont améliorés en raison des enquêtes remaniées et plus détaillées.

1.15 Services personnels, culturels et récréatifs

Présentement, les données incluses se limitent à celles concernant l'activité internationale des syndicats. Les chiffres, jusqu'à tout récemment estimés à partir des déclarations annuelles remises à Statistique Canada en vertu de l'ancienne Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats, (CALURA) sont maintenant projetés, car cette information n'est plus exigée, ce qui dénote un changement au niveau des mesures législatives.

2. Source des données

2.1 Description

La Division de la balance des paiements rassemble une bonne partie des données sur les services commerciaux dans le cadre de son enquête exhaustive Opérations internationales de services commerciaux - BP-21SF (annuelle). Les autres enquêtes de la Division de la balance des paiements incluent :

- Opérations internationales de services commerciaux - BP-21QSF (trimestrielle);
- Transactions entre le Canada et les autres pays - BP- 21F (annuelle);
- Transactions entre le Canada et les autres pays - BP- 21AF (trimestrielle);
- Transactions internationales entre des courtiers d'assurance du Canada et de leurs sociétés affiliées étrangères, des agents et d'autres sociétés ou particuliers à l'extérieur du Canada - BP-17F (annuelle);
- Transactions entre les sociétés d'assurance constituées au Canada et leurs sociétés affiliées et agences étrangères, leurs comptes en banque et d'autres sociétés ou personnes à l'extérieur du Canada - BP-27F (annuelle);
- Transactions entre les succursales canadiennes de sociétés d'assurance étrangères enregistrées au Canada et le siège social ou les autres sièges, sociétés ou personnes en dehors du Canada - BP-28F (annuelle);
- Déclaration des sociétés de fiducie et des prêts hypothécaires du Canada sur les transactions avec des non-résidents - BP-29F (annuelle);
- Opérations avec des non-résidents sur des valeurs mobilières - BP-30F (mensuelle).

La Division de la balance des paiements utilise également diverses enquêtes d'autres divisions de Statistique Canada ainsi que des données administratives. Les données des enquêtes annuelles suivantes de la Division des services sont utilisées :

Enquêtes annuelles de la division des Services;

- Enquête annuelle des services d'architecture
- Enquête annuelle sur le développement de logiciels et les services informatiques
- Enquête annuelle sur le secteur des services de génie
- Comptabilité et tenue de livres
- Services de design spécialisé
- Conseils en gestion et conseils scientifiques et techniques

On procède au remaniement des enquêtes principalement pour répondre aux besoins élargis en statistiques et pour se conformer aux observations du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Les enquêtes suivantes de la Division de la science, de l'innovation et de l'information électronique de Statistique Canada sont aussi utilisées :

- L'Enquête sur les fournisseurs de services de télécommunications;
- La Déclaration annuelle des détenteurs de licences de distribution de radiodiffusion;
- La Déclaration annuelle des entreprises de programmation de la radiodiffusion et la télévision (incluant les réseaux);
- Recherche et développement dans l'industrie canadienne.

Les quatre enquêtes suivantes de Culture, Tourisme et le Centre de la statistique de l'éducation (CTCSE), une division de Statistique Canada, sont utilisées :

- L'Enquête sur la production cinématographique, vidéo et audiovisuelle;
- L'Enquête sur la distribution de productions cinématographiques, vidéo et audiovisuelles et sur la distribution en gros de vidéocassettes;
- L'Enquête sur les travaux de laboratoires de films cinématographiques et les services de production et de post-production;
- L'Enquête sur l'enregistrement sonore.

En plus des enquêtes mentionnées, des données sur les services environnementaux sont fournies par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement par l'entremise de l'enquête sur l'industrie de l'environnement. Des données sur les services de courrier sont également obtenues auprès de la Division des transports à partir de l'enquête sur les activités de messageries.

Les sources administratives gouvernementales du gouvernement fédéral comprennent les données de :

- l'Agence canadienne de douanes et de revenu avec les formulaires T-106, TPS, NR-4 (retenues fiscales);
- Citoyenneté et Immigration Canada;
- la Banque du Canada;
- Bureau du surintendant des institutions financières (fédéral).

Les sources de données des autres gouvernements canadiens et des sociétés d'État incluent :

- les Comptes publics des sociétés d'État (fédérales), d'autres données supplémentaires étant fournies directement par un certain nombre de sociétés choisies;

- les autorités compétentes (provinciales) en matière de cinéma et de tourisme;
- les sociétés de services publics (provinciales).

Finalement, d'autres sources de données utilisées incluent :

- la correspondance avec les entreprises s'occupant de communications internationales, de transport aérien et ferroviaire, de services de consultants, etc.;
- les données du Department of Commerce des États- Unis (avec rapprochement des données du compte courant des États-Unis);
- les ambassades étrangères;
- la Banque mondiale;
- les agents de brevets;
- les organisations internationales opérant au Canada;
- les banques canadiennes;
- les enquêtes repères sur les sports et autres activités de divertissement;
- les rapports annuels de compagnies s'occupant de transactions internationales;
- les organes de presse.

3. Méthodes

3.1 Méthode générale

C'est la Division de la balance des paiements qui compile les données sur les services commerciaux. Pour l'année en cours, les données sont estimées à partir des enquêtes échantillons trimestrielles, lesquelles se basent sur les données du recensement annuel précédent. Les données sont traitées dans le cadre du système intégré de services (SIS), lequel est une base de données relationnelles réunissant diverses sources d'information approfondies sur les services commerciaux. Un fichier de formats, par exemple, contient les noms des entreprises. Un fichier d'algorithmes (avec des facteurs modifiables selon les besoins par le personnel) est utilisé pour le calcul de certaines séries ou la répartition par zone géographique des totaux globaux lorsque l'information par pays n'existe pas (c'est-à-dire abstraction faite des imputations normales, de manière à pouvoir utiliser les réponses incomplètes). Ce système sert également de registre des firmes identifiées comme fournissant des services commerciaux internationaux. Une autre caractéristique du SIS est sa capacité de signaler la source particulière et l'état des données. À l'heure actuelle, le système identifie quelque 20 sources, des enquêtes aux calculs repères, ainsi que quatre indicateurs d'état permettant de savoir si les données sont des données déclarées ou estimées.

La liste d'envois de l'enquête principale est mise à jour à partir des listes élaborées par les associations commerciales ainsi que des résultats d'un système de repérage qui retrace les événements en effectuant un tri continu des médias d'affaires à la recherche de transactions internationales. Les événements repérés sont à la fois rattachés à une entreprise spécifique et inscrits dans un contexte général (c'est-à-dire les tendances et l'évolution de l'industrie). Cette information aide à la vérification et à la mise à jour des données pour les enquêtes et d'autres séries de la balance des paiements.

Les données sont améliorées par l'apport de comparaisons internes et d'examens, tant à l'intérieur du Système de comptabilité nationale (comme, par exemple, l'équilibre des produits dans les comptes d'entrées- sorties) qu'avec d'autres services de Statistique Canada, en particulier Culture, Tourisme et le Centre de la statistique sur l'éducation et la Division des services. Chaque année, les données sont comparées et corrigées, le cas échéant, par rapport

aux données américaines de même nature dans le cadre du Rapprochement des comptes courants du Canada et des États-Unis.

Les données sur les services sont recueillies nettes des retenues fiscales, mais elles sont publiées avec ces dernières. Il est à souligner que l'affectation des retenues fiscales aux catégories de services de redevances pertinentes comporte d'importantes estimations.

3.2 Répartition géographique étendue

Comme le détail des services commerciaux est compilé initialement sur une large base géographique, on a publié une plus grande répartition géographique de ces services que pour d'autres comptes de services. À partir de 1990, une fine répartition géographique a exigé une revue en ce qui concerne la confidentialité pour certains pays qui n'étaient pas identifiés dans les publications précédentes.

Les sources de données administratives pour les services commerciaux, disponibles pour la première fois en 1989, ont augmenté initialement la couverture de ces services d'environ 2 %, mais au cours des trois dernières années d'enquête il s'agit de 3 % de plus au montant.

4. Produits

4.1 Exactitude des données

Les données sur les services commerciaux sont généralement fiables. Les non-répondants aux enquêtes - principale source d'information -, sont ceux qui n'ont que peu ou pas de transactions à déclarer. Un ajustement basé sur l'analyse des dossiers d'impôt est fait pour tenir compte des opérations sous-représentées dans l'enquête et de celles qui sont trop petites pour faire l'objet d'une enquête. Si les suivis ne produisent pas de données suffisantes, les montants sont imputés à partir de résultats précédents, de renseignements externes ainsi que des projections plus larges de renseignements annuels en tant qu'indicateurs de contrôle. Pour la plupart, les précisions géographiques concernant les services commerciaux sont fournies directement par les répondants conformément aux instructions de codage géographique qui leur avaient été adressées. Dans le cas où les répondants ne fournissent pas ou ne sont pas en mesure de fournir toutes les précisions demandées, on accepte de recourir à des approximations ou à des données estimées.

Le taux de réponse de 2002 pour l'enquête complète des transactions de services, fut 68 % pour un envoi de plus de 3 000 firmes au Canada. Afin de réduire le fardeau de réponse, débutant avec l'année de référence 2003, plus de 900 petits répondants seront enquêtés une fois tous les trois ans plutôt qu'à chaque année. Dans le cas de trois enquêtes ciblées qui ont porté sur 233 sociétés et agences d'assurance, le taux de réponse pour 2002 se situait en moyenne à 96 %.

En 2002, l'enquête-échantillon trimestrielle a été remaniée pour en accroître la représentativité. Sa stratification a été dissociée de six catégories sommaires d'industries, dont la catégorie « autre », qui comportait principalement des regroupements, pour passer à un échantillon direct comportant 28 catégories de recettes et de paiements. Comme auparavant, on a recours à deux sources trimestrielles d'enquête. La première source consiste en une enquête trimestrielle portant sur quelque 529 entreprises majoritairement sous contrôle canadien. La deuxième source est composée de 300 entreprises tirées d'une enquête trimestrielle sur les transactions financières effectuée aux sociétés majoritairement sous contrôle étranger. Le taux de réponse relatif à la base de sondage élargie a légèrement diminué à 60 % en 2003.

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'information est améliorée par le vaste travail détaillé de concordance auquel on se livre avec le U.S. Bureau of Economic Analysis pour rapprocher les comptes courants du Canada et des États-Unis¹⁰.

¹⁰. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans *Statistique Canada, Balance des paiements internationaux du Canada, numéro du troisième trimestre (produit n° 67-001-X au catalogue)*.

4.2 Accessibilité des données

Les séries trimestrielles et annuelles sur le total des services commerciaux sont publiées en tant que total des recettes, paiements et soldes dans la publication trimestrielle Balance des paiements internationaux du Canada (disponible en versions imprimée et électronique à partir d'Internet) et dans CANSIM.

Les séries annuelles sur les services commerciaux sont publiées selon les six zones géographiques : États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays dans la publication annuelle Le commerce international de services du Canada, (disponible en versions imprimée et électronique à partir d'Internet) et dans CANSIM. La catégorie des services commerciaux se subdivise de manière à déterminer plus de 25 types de produits. Outre chacun des principaux produits définis en fonction des six zones standard (ci-dessus), chaque type de produit est présenté en fonction de trois zones étrangères de base où des transactions sont effectuées : États-Unis, Union européenne et autres pays. Les transactions sont aussi identifiées selon les entités avec lesquelles elles ont été effectuées, qu'il s'agisse d'une société étrangère affiliée ou d'une entreprise étrangère non liée. De plus, les types de produits sont présentés en fonction du pays de contrôle de l'entité canadienne et de sa classification par industrie.

Débutant avec l'année de référence 1990, la ventilation géographique des services commerciaux, a été encore élargie pour montrer les recettes et paiements de pays individuels, et cela à partir de l'édition 1998 de cette publication des services.

Avec l'édition de 1997, de cette publication, on a introduit à partir de 1995 un fractionnement trimestriel de 14 services commerciaux à la fois sur une base brute et désaisonnalisée. On retrouve les mêmes séries trimestrielles dans la publication susmentionnée, ainsi que dans la Balance des paiements internationaux du Canada.

Services gouvernementaux

1. Concepts

Dans la catégorie des services gouvernementaux, on retrouve des opérations extérieures qui se rattachent en grande partie aux fonctions officielles de représentation, aux activités militaires et aux activités commerciales des gouvernements qui ne sont pas enregistrées dans les autres comptes. Sont notamment visées les dépenses du personnel des ambassades ainsi que des autres missions diplomatiques et des établissements militaires. Les recettes comprennent surtout les dépenses effectuées au Canada par les gouvernements étrangers et leur personnel recruté à l'étranger. Les recettes comprennent aussi les frais d'administration de l'aide officielle. Les paiements, eux, comprennent les dépenses effectuées à l'étranger par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et leur personnel recruté au Canada. Depuis l'année de référence 1996, de l'information distincte est disponible sur la construction, l'achat d'édifices existants et l'acquisition de terrains par le gouvernement du Canada à l'étranger à la fois pour les ambassades et pour d'autres utilisations. La construction est maintenant incluse dans les services de construction, tandis que l'achat d'édifices existants va continuer à être traité dans les services gouvernementaux. En conformité avec les normes internationales, les dépenses touchant l'acquisition de terrains vont continuer à être allouées au compte d'actifs non financiers non produits au compte capital.

Encore conformément à ces mêmes normes, les dépenses du gouvernement fédéral à titre de contribution aux opérations des organismes et programmes internationaux sont exclues et comptabilisées à titre de transferts courants. Dans le cas des provinces, les données ne tiennent compte ni des recettes ni des paiements des provinces en promotion touristique, ces éléments étant inclus dans les services commerciaux.

Dans la mesure où les dossiers officiels du gouvernement - qui constituent la source de données - sont en comptabilité de caisse, l'information est intégrée telle quelle aux comptes de la balance des paiements et non pas en comptabilité d'exercice, comme le voudraient les normes internationales. En raison de l'adoption de la comptabilité d'exercice par le gouvernement canadien à partir du 1er avril 2001, il est à prévoir qu'un plus grand nombre de services de cette catégorie seront progressivement énoncés en termes d'exercice.

2. Sources des données

Presque toutes les données proviennent de sources administratives, mais on a parfois recouru à des enquêtes spéciales pour obtenir les estimations des dépenses des ambassades étrangères au Canada (la dernière de ces enquêtes visait à recueillir les données de 1995). Les sources administratives consultées au gouvernement fédéral incluent :

- les comptes publics du Canada;
- les dossiers du ministère de la Défense nationale;
- les dossiers de l'Agence canadienne de développement international;
- les dossiers du ministère d'Affaires étrangères et Commerce international du Canada;
- les dossiers du Centre de recherches pour le développement international;
- À partir de 1997, des données sur une variété de services d'immigration payés par des non-résidents ont été ajoutées à ce compte. Elles sont fondées sur des dossiers administratifs de recettes et sur l'arrivée de personnes maintenues par Citoyenneté et Immigration Canada.

Les données des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada proviennent des comptes publics provinciaux, tandis que les données des sociétés d'État proviennent des comptes publics fédéral et provinciaux, des données supplémentaires étant directement obtenues de certaines sociétés.

C'est le U.S. Bureau of Economic Analysis qui fournit la plupart des données sur les dépenses gouvernementales des États-Unis au Canada. Les données sur les dépenses des pays autres que les États-Unis sont obtenues à partir des dossiers administratifs canadiens.

3. Méthodes

3.1 Méthode générale

La Division de la balance des paiements rassemble les données. En ce qui concerne les dépenses canadiennes du personnel à l'étranger, les deux tiers de leur salaire sont imputés comme dépenses personnelles à l'étranger. Les paiements de l'effectif militaire canadien à l'étranger sont calculés et obtenus de la Division des comptes des revenus et des dépenses.

Un certain nombre de changements ont été mis en oeuvre à la suite d'une revue des transactions gouvernementales avec la Division d'entrées-sorties de Statistique Canada. À partir des données de 1993, on a réduit les dépenses militaires outre-mer de façon à ce qu'elles concordent davantage avec les réductions des dépenses pour le personnel. De plus, du côté des recettes, on a utilisé des sources de données améliorées en ce qui a trait à l'utilisation des installations canadiennes par les forces militaires étrangères non américaines. Des ajouts et des changements ont également été faits afin de mieux refléter les dépenses des gouvernements provinciaux pour le développement commercial. Un certain nombre de dépenses de nature commerciale effectuées au Canada - et considérées payées au Canada par les bénéficiaires de fonds d'aide officielle - ont été réduites et comptabilisées dans les services aux entreprises. Les dépenses des ambassades étrangères, des hauts-commissariats et des consulats ont été réestimées à partir d'une enquête volontaire pour 1995. Cette enquête a fourni un bon aperçu, bien que petit d'un échantillon de différentes réponses. Les résultats ont été généralement supérieurs aux estimations précédentes.

3.2 Répartition géographique étendue

Sur le plan de la répartition géographique des services gouvernementaux, certains segments de données plus larges sont tout d'abord enregistrés selon chaque pays, par exemple pour les représentations canadiennes à l'étranger ou certaines dépenses liées à la défense. Au Canada, les frais généraux d'administration de l'aide officielle sont enregistrés comme des recettes distribuées géographiquement selon les déclarations de l'administration bénéficiaire de l'aide fournie. Ces données sont classées selon les pays. Il est plus difficile d'affecter les dépenses engagées au Canada par les gouvernements étrangers. Une enquête étalon de 1995 a constitué la base pour établir un indicateur englobant les salaires et les traitements versés annuellement aux employés locaux des ambassades et des consulats établis au Canada, et calculés à partir des déclarations de revenu.

Pour les services d'immigration, des dossiers détaillés par mission sont disponibles pour les personnes qui payent à l'étranger. Certains paiements faits au Canada avant l'octroi du statut d'immigrant ayant obtenu le droit d'établissement sont répartis selon les flux d'immigrants arrivés au pays. Les recettes provenant de l'octroi ou du renouvellement des permis de travail ou d'études sont également accessibles directement par pays dans les dossiers de Citoyenneté et Immigration. La part des paiements faits par les résidents au nom des personnes désirant entrer au Canada a été évaluée pour exclusion au cours de consultations avec des représentants de Citoyenneté et Immigration.

4. Produits

4.1 Exactitude des données

Les données sont fiables dans l'ensemble. Dans chaque série, l'exactitude varie selon que l'on a accès à de bons dossiers administratifs ou que l'on a recourt à des estimations - particulièrement sur l'activité étrangère au Canada - reposant généralement sur des renseignements restreints. L'information est améliorée par le vaste travail détaillé de concordance auquel on se livre avec le U.S. Bureau of Economic Analysis pour rapprocher les comptes courants du Canada et des États-Unis¹.

4.2 Accessibilité des données

Les séries annuelles et trimestrielles sur les services gouvernementaux présentent les recettes, les paiements et les soldes globaux et sont diffusées dans la publication trimestrielle Balance des paiements internationaux du Canada (disponible en versions imprimée et électronique) et dans CANSIM.

On trouve, dans la publication annuelle récente, Les transactions internationales de services du Canada, des séries portant sur l'ensemble des services gouvernementaux et selon les six zones géographiques : États-Unis, Royaume-Uni, autres pays de l'Union européenne, Japon, autres pays de l'OCDE et autres pays. À partir de 1990, des ventilations annuelles pour des pays individuels sont également communiquées une fois agrégées avec les services de transport.

On peut obtenir sur demande des répartitions spécifiques non publiées.

1. « Rapprochement du compte courant Canada - États-Unis », dans Statistique Canada, Balance des paiements internationaux du Canada, numéro du troisième trimestre (produit n° 67-001-X au catalogue).